# STRUCTURE EXERCE DES FONCTIONS

- **législatives**
  - Fonctions régaliennes et nationales
    - France. Dénomination — CU1
- **judiciaires et police**
  - Service de l'Etat ou d'une collectivité locale
    - France. Dénomination (commune, département, France)
    - Département (France). Dénomination (commune, département, France)
    - Commune (département, France). Dénomination
    - CU4
  - Etablissement public ou privé chargé d'une mission de service public
    - La dénomination comporte des informations de localisation suffisante pour éviter toute ambiguïté
      - Inutile d'ajouter un élément additionnel de lieu (sauf France si la mention n'y est pas présente)
      - CU5
    - La structure exerce ses fonctions sur un ressort précis
      - Echelon national
        - Dénomination (France)
      - Echelon régional
        - Dénomination (région, France)
      - Echelon départemental
        - Dénomination (département, France)
      - Echelon communal
        - Dénomination (commune, département, France)
      - CU6
    - La structure n'exerce pas ses fonctions sur un ressort précis
      - Dénomination (commune siège, département, France)
      - CU7
- **défense et sécurité**
  - Forces armées à l'échelon national
    - France. Arme
  - Division des forces armées
    - France. Arme. Nom de l'unité (chiffre éventuel)
  - Zones de défense et de sécurité
    - France. Zone de défense et de sécurité (nom). Dénomination
    - CU4
  - Armées ne dépendant pas d'une collectivité territoriale
    - Dénomination (pays si besoin)
- **diplomatiques**
  - Ambassade
    - France. Ambassade (pays)
  - Consulat
    - France. Consulat [dénomination] (commune, département, pays)
  - Centres culturels
- **éducatives**
  - Académies
    - France. Académie [dénomination]
    - CU9
  - Établissements d'enseignement
    - La dénomination comporte des informations de localisation suffisante pour éviter toute ambiguïté
      - Inutile d'ajouter un élément additionnel de lieu (sauf France si la mention n'y est pas présente)
      - CU5
    - La structure exerce ses fonctions sur un ressort précis
      - Echelon national
        - Dénomination (France)
      - CU6
    - La structure n'exerce pas ses fonctions sur un ressort précis
      - Dénomination (commune siège, département, France)
      - CU7
- **religieuses**
  - Subdivisions de l'organisation ecclésiastiques (provinces, diocèses, paroisses...)
    - Collectivité religieuse dénomination. Dénomination (localisation en fonction du ressort)
    - Dérogation à RDA pour les paroisses
    - CU10
  - Conférence, commission, assemblée...
    - Collectivité religieuse dénomination. Dénomination
  - Collectivités religieuses non subordonnées
    - La dénomination comporte des informations de localisation suffisante pour éviter toute ambiguïté
      - Inutile d'ajouter un élément additionnel de lieu (sauf France si la mention n'y est pas présente)
      - CU5
    - La structure exerce ses fonctions sur un ressort précis
      - Echelon national
        - Dénomination (France)
      - Echelon régional
        - Dénomination (région, France)
      - Echelon départemental
        - Dénomination (département, France)
      - Echelon communal
        - Dénomination (commune, département, France)
      - CU6
    - La structure n'exerce pas ses fonctions sur un ressort précis
      - Dénomination (commune siège, département, France)
      - CU7
- **administratives (toutes les autres fonctions)**
  - Service de l'Etat
    - Administration centrale
      - France. Dénomination — CU1
    - Service déconcentré de l'Etat
      - Région
        - Région (France). Dénomination
      - Département
        - Département (France). Dénomination
          - Département (France). Dénomination du service
      - CU2
    - Service de l'Etat avec ressort autre que région, département et commune, ou localisations multiples
      - France. Dénomination (commune, département, France)
      - Département (France). Dénomination (commune, département, France)
      - CU4
  - Collectivité locale territoriale
    - Région
      - Région (région ; France)
        - Région (région ; France). Dénomination du service
        - Dérogation à RDA
    - Département
      - Département (département ; France)
        - Département (département ; France). Dénomination de la direction ou du service
        - Dérogation à RDA
    - Commune
      - Commune (commune ; département, France)
        - Commune (commune ; département, France). Dénomination du service
    - CU3
  - Etablissement public
    - La dénomination comporte des informations de localisation suffisante pour éviter toute ambiguïté
      - Inutile d'ajouter un élément additionnel de lieu (sauf France si la mention n'y est pas présente)
      - CU5
    - La structure exerce ses fonctions sur un ressort précis
      - Echelon national
        - Dénomination (France)
          - Dénomination (France). Dénomination de l'antenne (siège, département, France)
          - Dénomination (France). Dénomination de l'antenne (département, France)
      - Echelon régional
        - Dénomination (région, France)
      - Echelon départemental
        - Dénomination (département, France)
      - Echelon communal
        - Dénomination (commune, département, France)
      - CU6
    - La structure n'exerce pas ses fonctions sur un ressort précis autre que région, département et commune
      - Dénomination (commune siège, département, France)
      - CU7
    - La structure est subordonnée à une des structures ci-dessus
      - Dénomination CU5, CU6 ou CU7. Dénomination (commune, département, France)
      - CU8
  - Etablissement privé
    - La dénomination comporte des informations de localisation suffisante pour éviter toute ambiguïté
      - Inutile d'ajouter un élément additionnel de lieu (sauf France si la mention n'y est pas présente)
      - CU5
    - La structure exerce ses fonctions sur un ressort précis
      - Echelon national
        - Dénomination (France)
      - Echelon régional
        - Dénomination (région, France)
      - Echelon départemental
        - Dénomination (département, France)
      - Echelon communal
        - Dénomination (commune, département, France)
      - CU6
    - La structure n'exerce pas ses fonctions sur un ressort précis
      - Dénomination (commune siège, département, France)
      - CU7
    - La structure est subordonnée à une des structures ci-dessus
      - Dénomination CU5, CU6 ou CU7. Dénomination (commune, département, France)
      - CU8